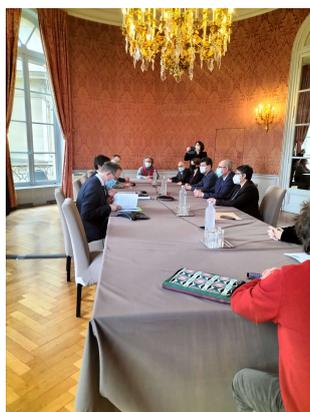


A Paris, le 25 février 2022

Signature de l'accord télétravail au MAA le 24 février 2022 Un début, restons vigilants pour son application !



Paraphe de FO Agriculture
Jean-Christophe LEROY (Secrétaire général de FO Agriculture) et Sophie DELAPORTE (Secrétaire générale du MAA)



Autour de la table pour la signature de l'accord les représentants de l'ensemble des organisations syndicales du MAA



Signature de FO Agriculture
Jean-Christophe LEROY (Secrétaire général de FO Agriculture) et Julien DENORMANDIE (ministre de l'agriculture et de l'alimentation)

Le ministre indique que « l'agriculture » est le premier ministère à signer un accord ministériel sur le télétravail et se réjouit de la signature unanime des organisations syndicales (OS).

Le ministre salue les avancées obtenues par les OS du MAA telles qu'une définition précise des circonstances imprévues pouvant modifier un ou plusieurs jours de télétravail d'un agent, l'élargissement des activités télétravaillables, l'engagement à conserver pour chaque agent un poste en présentiel, l'acceptation d'un tiers lieu pour effectuer les jours de télétravail, des horaires de travail harmonisés entre présentiel et distanciel, la possibilité offerte à l'agent de regrouper les missions télétravaillables sur une journée ou une 1/2 journée de télétravail couplée à une 1/2 journée de repos, une enveloppe budgétaire dédiée au matériel, un écran supplémentaire en cas de besoin, du matériel adapté pour les agents en situation de handicap, la possibilité de matériel supplémentaire sur préconisation médicale.

Cet accord entrera en vigueur dans les 2 mois après sa signature et devra inspirer les établissements sous tutelle du MAA. Il fera par ailleurs l'objet d'une large publicité auprès des agents concernés.

Pour **FO Agriculture**, cet accord présente des avancées qu'il faudra consolider et compléter à l'avenir. Elle sera vigilante à la préservation de la santé physique et mentale des agents et fera part des situations problématiques au comité de suivi de l'accord en vue de son respect et son amélioration.